

ARRANGEMENT LOCAL

Intervenue entre

CSSS Arthabaska-Érable ci-appelé L'EMPLOYEUR

Et

Le syndicat de la santé et des services sociaux D'Arthabaska-Érable (CSN)
ci-appelé :
LE SYNDICAT

No accréditation : AQ-2000-5328

OBJET: Statuts temps complet temporaire, modalités évaluation

Les parties conviennent des arrangements locaux suivants :

1. Les modalités d'évaluation concernant les postes d'assistante infirmière chef ou d'assistant infirmier chef, d'infirmière en GMF ou d'infirmier en GMF (groupe de médecine de famille) et d'infirmière en pédopsychiatrie ou d'infirmier en pédopsychiatrie

La compétence suffisante est évaluée à partir d'une grille d'entrevue préparée et appliquée par l'employeur. Cette grille comporte une section pour l'expérience clinique, une section pour la formation post-scolaire et une section pour les connaissances et aptitudes.

L'employeur informe le syndicat de la pondération de chacune des sections avant de procéder aux entrevues.

Particularités :

Postes d'assistante infirmière chef ou d'assistant infirmier chef :

Les postes sont ouverts aux bachelières ou bacheliers et au technicienne ou technicien.

Postes en pédopsychiatrie :

La personne salariée doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou, en l'absence d'un tel diplôme, doit posséder une expérience pratique en psychiatrie tout en considérant qu'une expérience pratique en pédopsychiatrie est un atout important.

Postes en GMF :

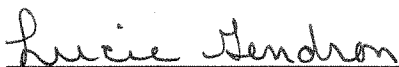
La personne salariée doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou, en l'absence d'un tel diplôme, doit posséder une expérience de pratique de trois (3) ans de type service courant.

2. Statut temps complet temporaire

Les personnes salariées de la liste de rappel affectées à une assignation à temps complet dont la durée prévue est de six (6) mois et plus, peuvent prendre le statut à temps complet à la condition d'en faire la demande au service des assignations dans les cinq (5) jours ouvrables du début de l'assignation.

En foi de quoi les parties ont signé, ce 23 e jour du mois de novembre 2007.

Le Syndicat de la santé et services
sociaux d'Arthabaska-Érable
CSN



Madame Lucie Gendron
Présidente

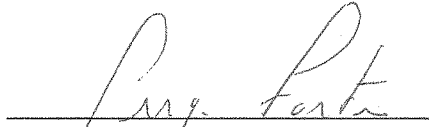
Le Centre de santé et de services
sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable
CSSSAE



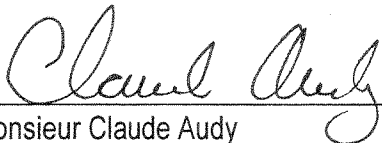
Monsieur Claude Charland
Directeur général



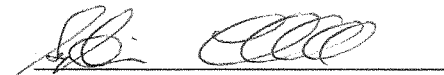
Monsieur Dave Allard
Vice-président catégorie 1 et
Représentant CH



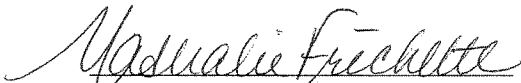
Monsieur Serge Fortier
Directeur des ressources humaines



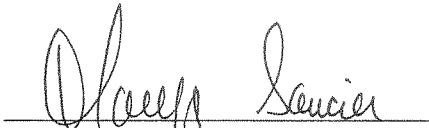
Monsieur Claude Audy
Responsable comité négociation



Monsieur Sylvain Chartier
Coordonnateur des relations de travail



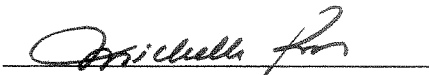
Madame Nathalie Fréchette
Représentante CHSLD



Madame Maryse Saucier
Coordonnatrice à la liste de rappel



Madame Luce Manningham
Représentante CLSC



Madame Michelle Ross
Coordonnatrice des soins parents-enfants